



BASOSTABIL

DESCRIPTION :

TRAITEMENT DES EAUX EN ELEVAGE

Produit assurant une séquestration des sels de dureté des eaux pour limiter les phénomènes d'entartrage et de corrosion obstruant les systèmes de dosage et les canalisations

Conforme à la réglementation sur le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine : décret du 20 décembre 2001.

Autorisé contact surfaces alimentaires: arrêté du 8 septembre 1999.

UTILISATION :

- Les dépôts minéraux (fer, manganèse) fréquemment trouvés dans les eaux de forage ou de puits sont des sources de problèmes importants que l'utilisation du **BASOSTABIL** permet de prévenir.
- Le dosage du **BASOSTABIL** est fonction de la dureté de l'eau à traiter. Il sera de l'ordre de 10 à 40 ml/m³, de façon à ne pas dépasser la teneur limite en phosphates totaux (5 ppm), exprimés en P₂O₅.
- **BASOSTABIL** peut s'utiliser en association avec BASOPUR, désinfectant chloré pour eaux de boisson.

SECURITE :

- Date limite d'utilisation optimale : 1 an après conditionnement (voir n° de lot).

CARACTERISTIQUES

- Aspect : liquide limpide
- pH solution à 1% : 10,7 ± 0,2
- Densité à 20°C : 1,076 ± 0,005
- Pouvoir moussant : non moussant

CONDITIONNEMENT

- 421619 : Jerrican perdu jaune de 21 kg – Palette bois perdue (80x120) de 28 jerricans.

Produit réservé aux utilisateurs professionnels. Fiche de données de sécurité disponible sur le site Internet ou sur demande

BASOSTABIL code : 4216

IR 11 / 15.10.07

1/1



Quaron S.A.

3, rue de la Buhotière - Z.I. de la Haie des Cognets - 35136 St-Jacques-de-la-Lande

Adresse postale : B.P. 89 152 - St-Jacques-de-la-Lande - 35091 Rennes Cedex 9

Tél. : + 33 (0) 2 99 29 46 00 - Fax : + 33 (0) 2 99 30 52 12 - www.quaron.fr

Capital 10.383.828 euros - RCS Rennes B 301 252 870 N°SIREN 301 252 870 - CODE NAF 515 L - N°TV A FR 19 301 252 870



Litiges : le Tribunal de Commerce de Rennes est seul compétent.

« Le contenu de cette documentation relatif aux applications, n'engage en rien notre responsabilité. Tous les renseignements sont donnés à titre indicatif et les conditions d'emploi doivent être adaptées à chaque cas particulier par l'utilisateur. »